Commune de Saint Lyé la Forêt

Compte rendu de séance Séance du 15 Juin 2020

L'an 2020 et le 15 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Rive du Nan sous la présidence de VAN BELLE JACQUES Maire.

<u>Présents</u>: M. VAN BELLE JACQUES, Maire, Mmes: AMMELOOT Sophie, ANDRES Sharon, BEAUDHUY NICOLE, BRILLANT AUDREY, GALVAO ESTELLE, HUOT ISABELLE, MM: BARET Philippe, GUERTON BRUNO, HUCK JEAN-LOUIS, JOLY Hervé, PEREIRA FONSECA CARLOS, PRÉ Jérome, TRIFFAULT Jean-Paul

Absent: FINET MARINE

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents : 14

<u>Date de la convocation</u> : 10/06/2020 <u>Date d'affichage</u> : 10/06/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le: 22/06/2020

Et publication ou notification

Du: 22/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : GUERTON BRUNO

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CREATION DE LA COMMISSION ANIMATION - 2020-16 CREATION DE COMMISSIONS EXTRACOMMUNALES - 2020-17 PROPOSITION DE REPRESENTANTS POUR LA CCF - 2020-18

CREATION DE LA COMMISSION ANIMATION

réf: 2020-16

Vu, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la proposition de Monsieur le Maire de créer la commission « Animation » pour s'occuper des évènements, manifestations sur la Commune,

Monsieur le Maire: La Commission animation a pour but de gérer ce que la commune organise de façon éparpillée, ancien comité des fêtes, il faut aujourd'hui distinguer la partie festive de la vie associative. Dissocier la partie consacrer à l'animation par rapport à la gestion des associations. Il y aura de nouvelles associations à créer. Elle sera doublée par une association extra communale afin d'intégrer des personnes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CREE, à la majorité, la commission animation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions :1 [Jean-Paul Triffault])

CREATION DE COMMISSIONS EXTRACOMMUNALES

réf: 2020-17

Vu, l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant, la proposition de Monsieur le Maire de doubler chaque commission communale par une commission extra communale, à l'exception de la commission du personnel, pour accueillir des citoyens et leurs points de vue dans la définition de la politique communale.

Monsieur le Maire: Dans les commissions communales il ne peut y avoir que des élus. Pour pouvoir travailler avec des personnes hors Conseil Municipal ayant des idées ou des compétences, Il est nécessaire de les doubler de commissions extra-communales, à géométrie variable en fonction des sujets ou des projets traités.

Jean Paul TRIFFAUL: pourquoi ne peut-on pas joindre?

Hervé JOLY: comment cela va se passer?

Jacques VAN BELLE précise que la commission municipale finalisera les travaux de la commission extracommunale afin de les proposer u Conseil Municipal pour décision.

Hervé JOLY: étudiera-t-on des projets donnés avec des avis extérieurs, le sujet sera-t-il défini?

Jacques VAN BELLE: les gens proposeront leur projet avec des idées constructive. A la fin de l'étude, il restera à la commission communale pour affiner le dossier qui sera proposé au Conseil. Je souhaite une communication participative.

Jean Paul TRIFFAULT: les gens s'inscriront?

Jacques VAN BELLE: les administrés verront le compte rendu du Conseil. Nous recruterons ou détecteront des gens intéressés 3 ou 4 personnes pas plus. Si l'on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas on arrêtera.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

CREE, à l'unanimité, les commissions extra communales correspondants aux commissions communales, à l'exception de la commission du personnel.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

PROPOSITION DE REPRESENTANTS POUR LA CCF

réf: 2020-18

Vu, les commissions et les organismes dont le Conseil Communautaire validera ses représentants proposés par le Conseil Municipal de Saint Lvé la Forêt et les autres Communes

Vu, la liste des commissions et organismes,

Syndicat du nan : il n'est plus sous la coupe de la commune mais de la CCF, les communes concernées sont Bougy lez Neuville, Villereau et Saint Lyé la forêt.

Titulaire: Bruno GUERTON (il vient du milieu et connaît ses confrères agriculteurs qui sont majoritaires)

Suppléante : Estelle GALVAO (elle a vécu les inondations de 2016)

CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) : cette commission consiste à gérer la voirie, la fourrière, les eaux pluviales... On a transféré des compétences à la Communauté de Commune de la Forêt CCF et on les finance à hauteur de 100 000 euros. On contribue aux frais de fonctionnement de tous ces services, le budget de la municipalité est donc impacté.

Titulaire: <u>Jacques VAN BELLE</u>, Suppléant: <u>Jean Louis HUCK</u>

SIRTOMRA: Nicole BEAUD'HUIT et Jean-Paul TRIFFAULT se proposent pour intégrer cette commission.

SIGEA: Commission relative à l'apprentissage de la natation, en principe, nous ne sommes pas concernés mais si quelqu'un souhaite y aller. Ca concerne la gestion du centre aquatique de CHECY.

SIBBCA: Cette commission regroupe les communes de Loury, Rébréchien, Trainou et Vennecy.

SMORE: Cette commission regroupe les communes de Loury, Montigny et Villereau.

SPEP: Cette commission regroupe les communes de Montigny et Aschères le Marché pour l'eau potable.

Conseil administration du collège de Neuville aux Bois : <u>Hervé JOLY</u> se propose pour cette commission en tant que titulaire.

Approlys: C'est une centrale d'achats montée par les départements de la Région. Il s'avère que c'est trop lourd et peu réactif. Les choix n'étaient pas pertinents. En effet, lors du changement de Contrat EDF pour ENGIE, nous n'avons pas été persuadés d'avoir été gangants de quitter EDF. Au contraire, les modes de calcul des factures sont différents et donc difficiles à interpréter. On peut envoyer un représentant. Marc GAUDET nous a expliqué que ça allait être modifié. **Titulaire**: *JEROME PRE*

Agence Loiret Numérique : Le conseil départemental fournit des services dans le domaine du numérique au travers d'une agence. Ce conseil se réunit 2 à 3 fois par an + un suivi d'actualités.

Titulaire: CARLOS PEREIRA

Conseil de surveillance de l'hôpital Pierre LEBRUN : Nicole BEAUD'HUIT souhaite nous représenter.

COPIL PCAET: C'est le communité de pilotage énergie territoriale : Jacques souhaite continuer car il a déjà travaillé sur l'audit qui devrait nous aider sur la voix du développement durable et du changement climatique.

GIP LOIRET Orleans Eco : arrêt du projet de la zone industrielle de Neuville aux Bois mais dans les compétences de la CCF. *Aucun candidat*

Agence de développement et de réservation touristiques : aucun candidat.

Syndicat de fourrière animalière : le syndicat a changé de statut depuis 2 ans. La fourrière est devenue départementale et s'installe à Fay aux Loges, les communes doivent désigner 2 titulaires et 2 suppléants. <u>Nicole BEAUD'HUIT</u> se propose.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE, à l'unanimité, les conseillers suivants :

- Sivu du Nan : Bruno Guerton (titulaire), Estelle Galvao (Suppléante)
- CLETC: Jacques Van Belle (titulaire), Jean-Louis Huck (suppléant)

PROPOSE, à l'unanimité, les conseillers suivants :

- Conseil d'administration du collège de Neuville aux Bois : Hervé Joly,
- Approlys : Jérôme Pré
- Agence Loiret Numérique : Carlos Fonseca

- Conseil de surveillance de l'hôpital Pierre Lebrun : Nicole Beaud'huy

- COPIL du PCAET : Jacques Van Belle

- Syndicat de fourrière animale : Nicole Beaud'huy

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

La visite de courtoisie du Président Marc GAUDET accompagné de Marianne DUBOIS notre députée et de Juliette GOREGUES, correspondante développeur territorial pour nos subventions. Pour toutes questions nous devons faire appel à elle. Ils ont pris note des principaux projets, tel que la route de Chevilly. Le département rencontre de plus en plus de difficultés en matière financière mais sans contrepartie.

Convivio: prestataire restaurant scolaire, il ne va pas bien, il nous a envoyé un courrier nous demandant de contribuer à renflouer les pertes, proposition d'augmenter de 0.75 ct d'euros tous les repas non pris entre le 15 mars et la réouverture mais il souhaite aussi augmenter tous les nouveaux repas, ils seront facturés de 0.40 ct euros supplémentaires. Toutes les communes de la CCF sont impactées. Nous devrons prendre une position commune et nous allons tenter de négocier sachant que le contrat fini au 31 août 2020. Aschères le Marché a résilié son contrat et nous, nous allons rejoindre un groupe avec une entreprise Sogedes de Boulogne Billancourt, avec bien entendu un appel d'offres et nous nous engageons à recevoir les futurs postulants.

La commission des affaires scolaires devra se pencher sur l'état de la cantine, il y a eu de la casse, vaisselle, voir pour compléter le mobilier par 1 table ou 2.

Notre Président a annoncé lundi, la réouverture des écoles. Les enfants auront le droit de s'empoigner, ils n'ont plus droit au 4m2 mais aux distances physiques soit 1 mètre de distance, seulement en latéral. La classe va reprendre avec un caractère obligatoire mais dans quelle condition, actuellement la situation est trouble. Nos ATSEM sont en AM et on ne sait pas si elles pourront reprendre.

Dernière information, nous avons une demande d'expertise sur le terrain qui jouxte la station d'épuration par Philippe PATY, il affirme qu'un mur remplace un fossé et a occasionné des dégâts dans ses cultures. Son expert sera présent ainsi que notre expert de Groupama. Bruno GUERTON se rendra disponible.

Hervé JOLY: concernant les travaux sur la route de Chevilly, sont-ils bloqués? car il serait bien d'en informer les riverains au niveau sécuritaire et eau potable.

Jacques VAN BELLE: Rien n'est décidé, si ce n'est la volonté d'étudier le sujet. Nous en avons parlé avec Marc GAUDET, c'est un dossier lourd, entre l'eau potable, l'eau pluviale et la mise en place de bordures (500 mètres de chaque côté soit 1 km) à poser, et regarder si on en profite pour enfouir les réseaux. Beaucoup d'intervenants seront sollicités, on ne peut donc pas commencer les travaux en 2021. Les études se feront en partenariat et totalement en concertation avec les riverains. La CCF a la compétence pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, et les eaux pluviales.

Questions du Public :

Mme Chantale BEURIENNE : apporte une précision quant à la mise en place d'Approlys par le Département. Les produits d'entretien chez FICHOT : les tarifs étaient attractifs et la commerciale s'adaptait à nos réels besoins. Mme Chantale BEURIENNE : La commune payait la participation au SDIS, désormais elle est intégrée dans le CLETC avec un tarif plus avantageux, il y a parfois un intérêt dans la mutualisation.

Jacques VAN BELLE confirme les propos de Chantale BEURIENNE

Séance levée à: 21H13

En mairie, le 17/06/2020 Le Maire JACQUES VAN BELLE